



AHSSEA

Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

(Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 6-7-1962 - J.O. du 11-7-1962)

CENTRE EDUCATIF MARCEL ROZARD

5 rue Marcel Rozard – 70000 FROTEY LES VESOUL

BP 30305 – 70006 VESOUL Cedex

Tél. 03.84.75.07.27

Mél. cemr@ahssea.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

SOMMAIRE

Introduction

Présentation des différents services du Pôle Hébergement

Les Admissions

Les jeunes pris en charge en 2022

Les Sorties

Album photo

Bilans et nouvelles perspectives 2023

Conclusion

INTRODUCTION

L'année 2022 a été marquée par une sortie de crise sanitaire difficile au regard des effets produits par rapport aux publics et à leurs représentants légaux : troubles multiples, addictions... mais également par rapport à nos modèles classiques de perception du travail.

Les recrutements effectués en termes de Personnels Educatifs sont différents sur plusieurs points :

- désaffectation des CDI pour des formes plus souples de Contrats de travail
- embauches de nouveaux métiers du Travail social TISF, CESFS, qui enrichissent et consolident un socle éducatif au regard d'une population qui évolue de plus en plus sur des problématiques multiples.

Le désengagement de certaines collectivités et de l'Etat sur la prime SEGUR pour tous, faisant suite à celle du COVID, a percuté de plein fouet la notion de reconnaissance professionnelle. Par ailleurs, l'évolution des prises en charge du social, de nouveaux logiciels (DUI), la RGPD... questionnent les pratiques professionnelles sur l'adaptation des réponses à mettre en place au regard de la loi, autour de la nécessaire parole et responsabilité laissée aux usagers et à leurs représentants, percutant les réponses existantes au niveau de l'internat notamment.

Notre choix est d'apporter plus de rigueur et de méthodologie dans le fonctionnement du Pôle Hébergement de l'AHSSEA, tout en développant notre bienveillance au service de notre public.

L'enjeu majeur est de préparer notre dispositif d'internat face aux grands changements à venir, sur le bâti, l'adaptation aux problématiques multiples, de nouvelles modalités de prise en charge tels que l'accueil séquentiel et l'augmentation des mesures de prise en charge au domicile tels que le PEAD.

Le SAJES a rejoint notre Pôle avec ces 24 résidents depuis le mois de septembre 2022. Nous avons pu avec son équipe de professionnels développer du Partenariat avec nos collègues de l'Hygiène Sociale de Franche-Comté et l'AFSAME (activités communes, voyages en ambassades mutualisés et analyse de la pratique)

C'est dans ce cadre que nous allons pouvoir décliner l'activité de l'année 2022 au sein du Pôle Hébergement.

PRESENTATION DES DIFFERENTS SERVICES DU POLE HEBERGEMENT

CENTRE EDUCATIF MARCEL ROZARD

5 rue Marcel Rozard
70000 FROTEY LES VESOUL

Unité de vie :

LA MAISON

Structure internat mixte
Capacité accueil : 16 jeunes

STUDIOS DE SEMI-AUTONOMIE

Unité de vie : Le Pavillon
Structure en semi-autonomie (colocation)
Capacité accueil : 4 jeunes

Unité de vie : L'Etang
Structure en semi-autonomie (colocation)
Capacité accueil : 4 jeunes

Appartement FROTEY
Structure en semi-autonomie (colocation)
Capacité accueil : 3 jeunes

FJT et Appartements externalisés
Capacité : 6 jeunes

SERVICES EXTERIEURS

PEAD et Service de Suite
Suivi au domicile ou lieu de vie des jeunes
25 jeunes

REFERENTES FAMILLE

Suivi au domicile des jeunes
Relais auprès des familles

ANTENNE DE GRAY

Rue du Chemin Neuf
70100 GRAY

Unité de vie :

FOYER

Structure internat mixte
Capacité accueil : 12 jeunes

Unité de vie :

CUBE

Structure en semi-autonomie
Capacité accueil : 3 jeunes

ESPACE FAMILLE

Structure qui permet d'accueillir
les visites médiatisées

LES ADMISSIONS

INTERNAT :

| | Filles | Garçons | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| FROTEY | 20 | 29 | 49 |
| GRAY | 5 | 1 | 6 |
| TOTAL | 25 | 30 | 55 |

Au cours de l'année 2022 :

55 Admissions ont eu lieu sur le dispositif d'internat dont **80 %** était de l'urgence

PEAD/SERVICE DE SUITE :

| | Filles | Garçons | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| FROTEY | 13 | 14 | 27 |
| GRAY | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 13 | 14 | 27 |

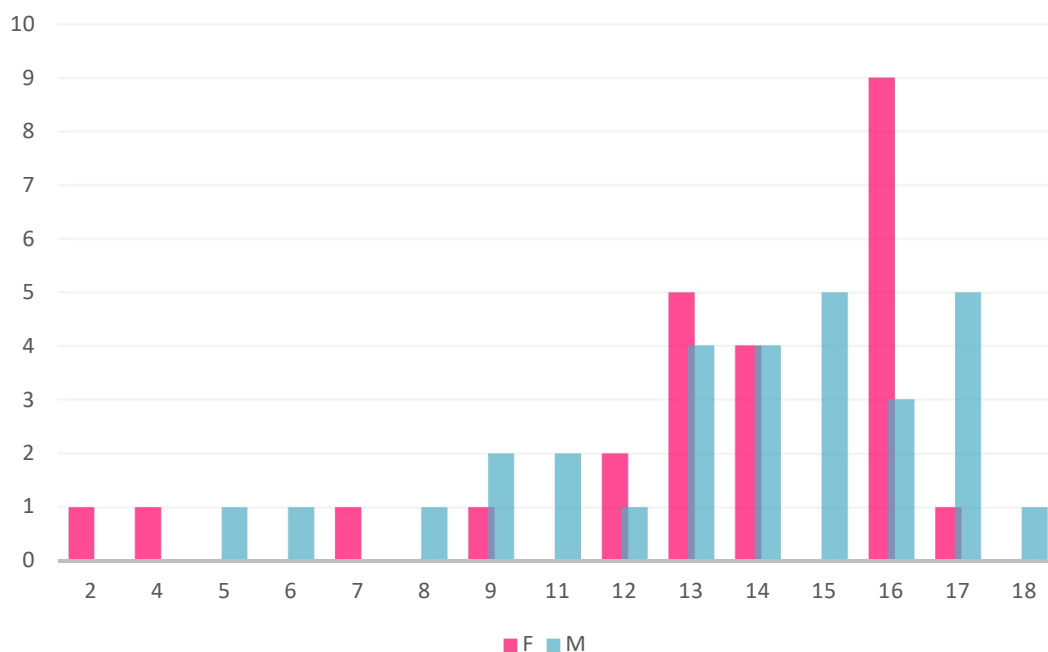
Au cours de l'année 2022 :

27 Admissions ont eu lieu sur le dispositif PEAD, l'évolution des admissions sur ce service traduit une volonté du département sur les nouvelles modalités de prise en charge.

AGES A L'ADMISSION :

La moyenne d'âge des jeunes admis en 2022 est de : **13 ans**

Il est à noter que l'habilitation du Pôle Hébergement se situe sur la tranche d'âge **10 ans -18 ans**, des dérogations ont été obtenues afin d'accueillir du public plus jeune



PARTICULARITES :

Parmi les 55 admissions, nous avons des suivis de fratrie (6), nous avons eu à suivre deux jeunes majeurs (CJM), et nous avons eu un suivi pour une jeune maman (mineure).

LES JEUNES PRIS EN CHARGE EN 2022

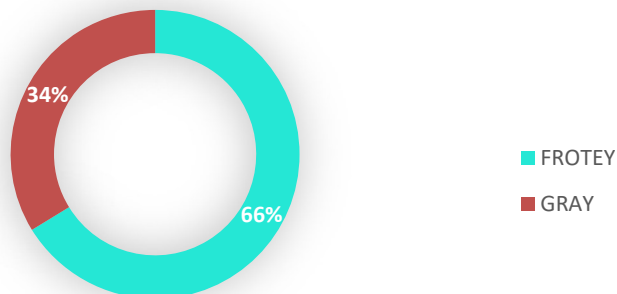
INTERNAT :

| | Filles | Garçons | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| FROTEY | 20 | 31 | 51 |
| GRAY | 20 | 6 | 26 |
| TOTAL | 40 | 37 | 77 |

Au cours de l'année 2022 :

77 jeunes ont été suivis par le Pôle Hébergement dont **66 %** sur le site de FROTEY LES VESOUL. En effet, la durée moyenne de présences pour les jeunes du site de GRAY est plus importante.

REPARTITION PAR SITE des 77 jeunes pris en charge à l'internat :



PEAD/SERVICE DE SUITE :

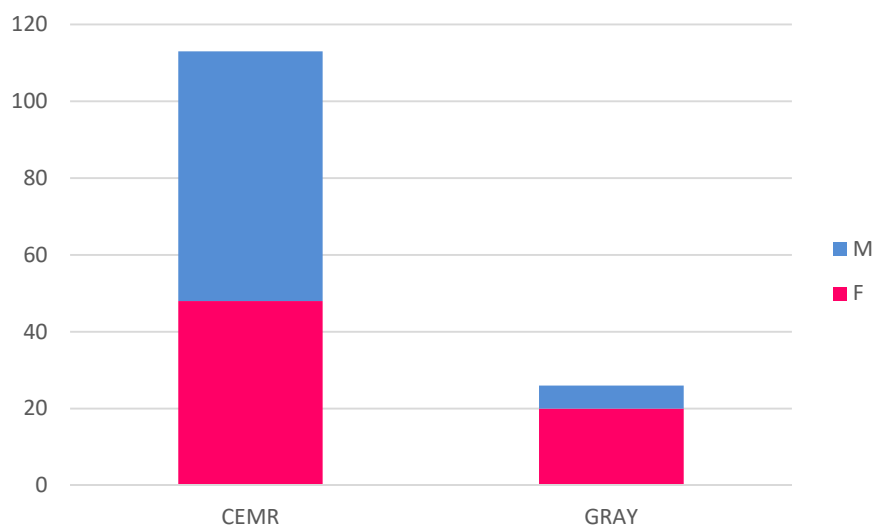
| | Filles | Garçons | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| FROTEY | 28 | 34 | 62 |
| GRAY | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 28 | 34 | 62 |

Au cours de l'année 2022 :

62 jeunes ont été suivis dans le cadre du PEAD

CUMUL DES JEUNES PRIS EN CHARGE EN 2022 :

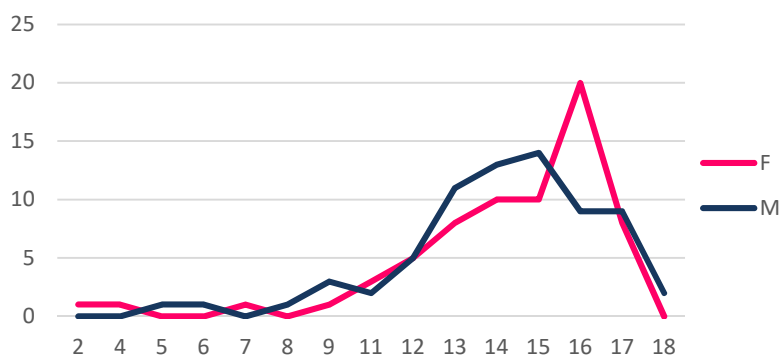
Répartition des 139 jeunes suivis par site :



Comme cité plus haut, la proportion des jeunes suivis par le site de FROTEY est plus importante.

La moyenne d'âge des jeunes pris en charge en 2022

| | |
|-----------------------------|--------|
| Moyenne d'âge à leur entrée | 14 ans |
| La plus jeune (PEAD) | 2 ans |
| La plus âgée (CJM) | 20 ans |



Certains jeunes sont accueillis au-delà de leur majorité, en effet, 19 ont pu être accueillis au titre d'un Contrat Jeune Majeur. Ce constat vient appuyer les nouvelles politiques publiques.

Nombre de Contrats Jeunes Majeurs :

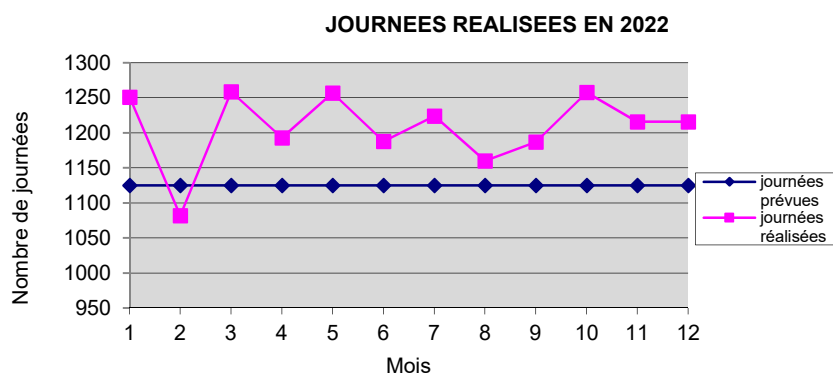
| | Filles | Garçons | TOTAL |
|--------------|----------|-----------|-----------|
| FROTEY | 5 | 7 | 12 |
| GRAY | 4 | 3 | 7 |
| TOTAL | 9 | 10 | 19 |

PARTICULARITES DES JEUNES SUIVIS EN 2022 :

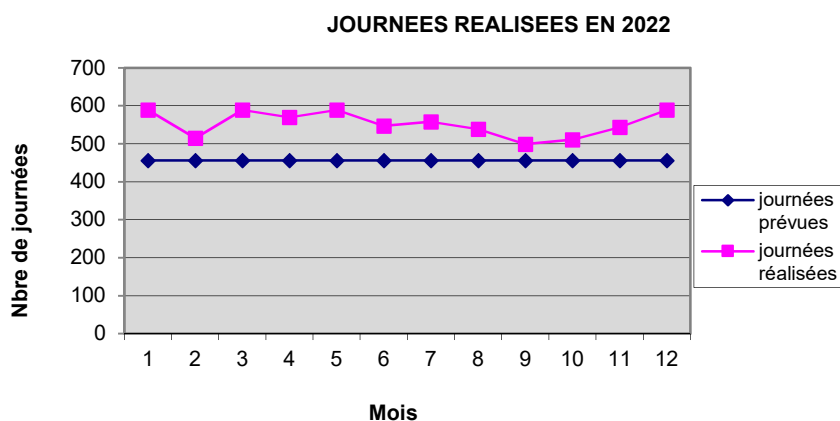
Parmi les 139 jeunes suivis, nous avons des fratries (11), nous avons des parents mineurs (5).

ACTIVITE EN JOURNEES :

Pour le CEMR :



Pour l'Antenne de GRAY :



L'ensemble des journées réalisées sur le Pôle Hébergement fixe un taux d'occupation de [100 %](#)

LES SORTIES

INTERNAT :

| | Filles | Garçons | TOTAL |
|--------------|-----------|-----------|-----------|
| FROTEY | 16 | 21 | 37 |
| GRAY | 6 | 1 | 7 |
| TOTAL | 22 | 22 | 44 |

Moyenne d'âge à la sortie :

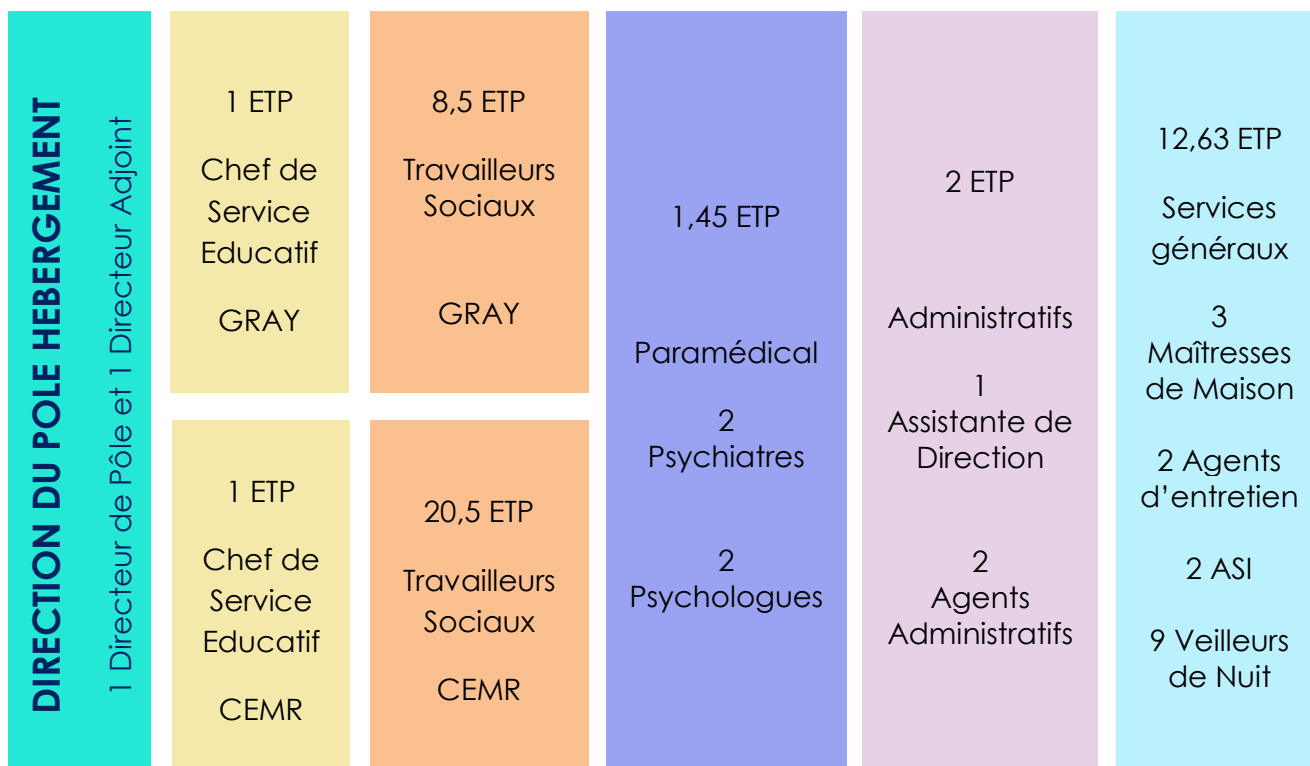
| | |
|-----------------------------|--------|
| Moyenne d'âge à leur sortie | 16 ans |
| La plus jeune (PEAD) | 2 ans |
| La plus âgée (CJM) | 20 ans |

PEAD/SERVICE DE SUITE :

| | Filles | Garçons | TOTAL |
|--------|--------|---------|-------|
| FROTEY | 7 | 7 | 14 |

LES PERSONNELS

ORGANIGRAMME



MOUVEMENTS DE PERSONNEL

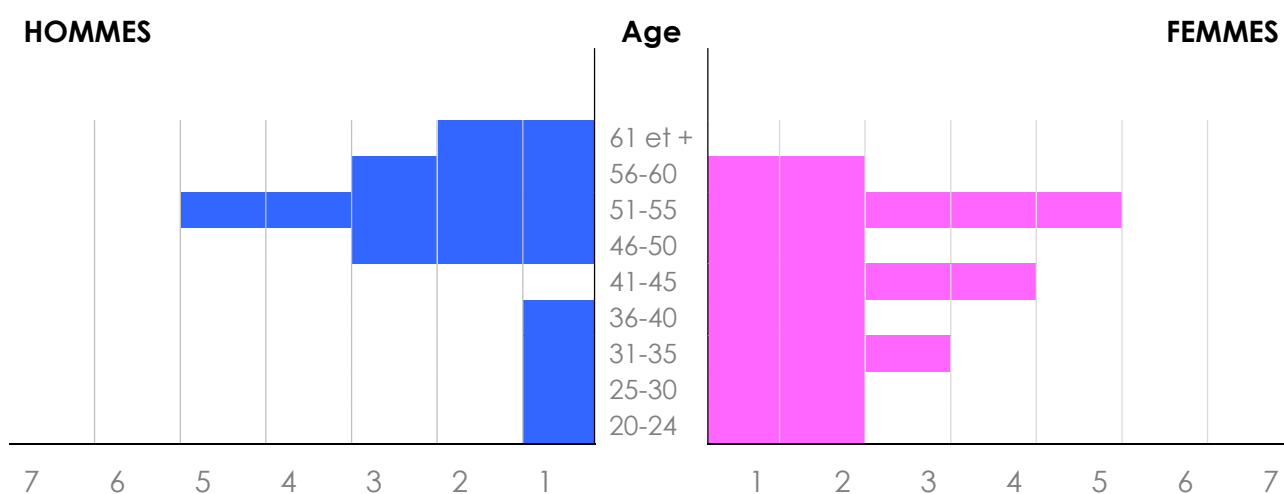
| | CEMR | GRAY | TOTAL |
|--------------------------------|------|------|-------|
| Nombre d'embauches | 33 | 3 | 36 |
| Nombre de départs | 30 | 3 | 33 |
| <i>Démissions</i> | 2 | 0 | 2 |
| <i>Fin de CDD</i> | 27 | 3 | 30 |
| <i>Rupture conventionnelle</i> | 1 | 0 | 1 |

Remarques : le nombre de recours aux CDD sur le Pôle Hébergement marque un mal dans le secteur social.

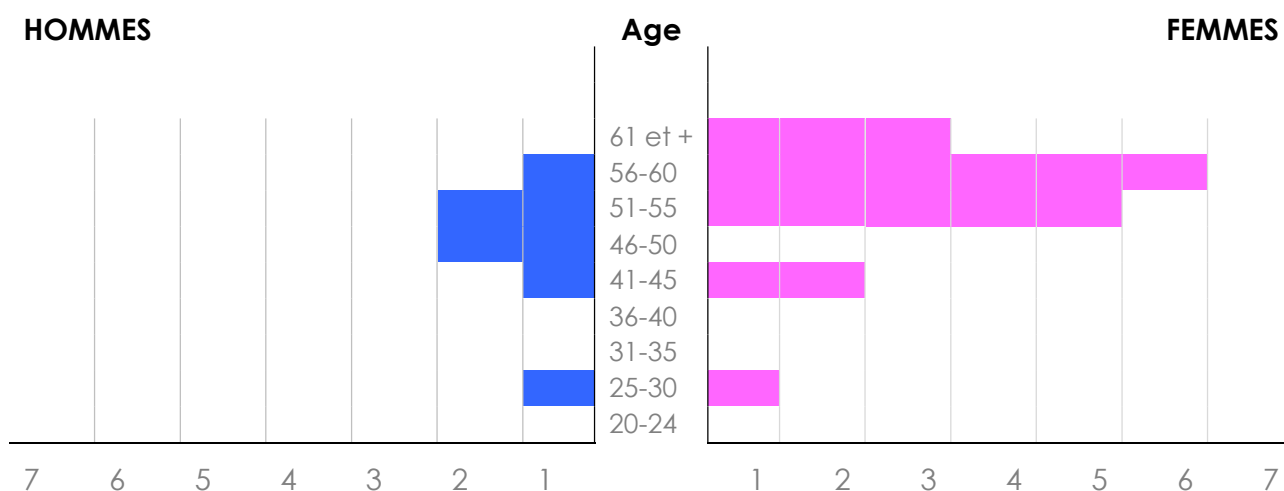
PYRAMIDES DES AGES :

| | FEMMES | HOMMES | Moyenne d'âge |
|-------|--------|--------|---------------|
| CEMR | 22 | 17 | 45 ans |
| GRAY | 17 | 7 | 52 ans |
| TOTAL | 39 | 24 | 48,5 ans |

SITE DE FROTEY LES VESOUL :



SITE DE GRAY :



Sur la pyramide des âges du Pôle Hébergement, on constate un fossé intergénérationnel, l'enjeu est de pouvoir en faire une force dans la transmission des savoirs. Cette pyramide des âges est le fruit d'une politique de recrutement basée sur le recours à l'apprentissage.

ESPACE FAMILLE

Pôle Hébergement AHSSEA/Antenne de GRAY

Focus fonctionnement

Les dossiers constitués en vue d'une visite médiatisée (VM) ou d'une Visite Fratrie (VF) à l'Espace Famille (EF) sont transmis lors d'une commission ad hoc ou par la référente du Centre Médico-Social (CMS).

Le relais entre le CMS et l'EF d'une situation ne s'effectue qu'après réception de la fiche d'orientation du CMS, où comportent les coordonnées de toutes les personnes concernées (familles, familles d'accueil (FA), institutions, CMS) et les modalités de l'intervention (cadre, rythme, durée, objectif).

Pour les VM/VF

La première visite médiatisée à l'EF a lieu en présence de la référente CMS, de l'enfant... des enfants, des parents ou des grands-parents (selon les modalités).

Lors de ce premier rendez-vous, l'éducatrice :

- présente aux familles les locaux de l'EF.
- explique le déroulement des visites et les protocoles à respecter.
- remet le règlement, qui doit être lu et signé par les parents, grands-parents, et restitué la visite suivante. Il est important de reprendre verbalement les points majeurs du règlement afin de s'assurer de leur compréhension au niveau du respect : des personnes présentes, des lieux, des consignes de sécurité, du bien-être et du respect de l'intégrité de l'enfant. En cas de manquement, il est spécifié que la visite peut être arrêtée.
- précise que l'usage du téléphone n'est pas autorisé, sauf pour prise de photos afin que chaque participant soit disponible à la relation. La prise de photos est autorisée, à condition de respecter l'intimité et le choix de chacun.
- informe les familles que lors de chaque visite à l'EF, les éléments importants et nécessaires font l'objet d'un compte-rendu écrit au CMS.
- rappelle que toutes demandes des parents, grands-parents, en lien aux décisions du Juge des Enfants (JE) ou du CMS, n'ont pas à être abordées lors de ces visites mais directement avec les instances concernées.
- spécifie également que le parent présent ne doit pas adopter une position critique vis-à-vis des autres membres de la famille (conjoint, ex-conjoint, autre parenté) afin de ne pas entraîner l'enfant dans un conflit de loyauté. Le non-respect de cette consigne peut conduire à écourter le temps de rencontre.
- mentionne qu'aucune personne (autre que les personnes concernées pour la VM ou VF) n'est autorisée à participer à la visite à l'EF, sans validation antérieure par un courriel du CMS.
- s'engage à rester présente pendant toute la durée de la VM ou de la VF, et ne jamais laisser l'enfant et son parent, seuls. Elle ne doit donc en aucun cas répondre au téléphone.

Chaque VM se déroule ainsi :

- arrivée de la famille, qui sonne et attend l'éducatrice. Temps avec l'éducatrice qui évalue la disponibilité psychique du parent ainsi que les éventuels obstacles à la visite (consommation importante d'alcool ou autres ; colères ; agressivités ou effondrement...) qui pourraient conduire au report ou annulation de la VM. Certaines familles viennent en avance car elles ont besoin de parler avec l'éducatrice avant la rencontre. Parfois, elles viennent avec leurs soucis qui n'ont rien à voir avec la rencontre. Un temps d'échange est nécessaire pour décharger leurs angoisses et craintes afin de pouvoir profiter au mieux de la visite avec leurs enfants.

Après la VM, suivant la situation, l'éducatrice reprend des points de la visite avec les parents

- Arrivée de la FA et de(s) enfant(s) : les FA sonnent et entrent par l'arrière du bâtiment dans la salle d'attente. L'éducatrice prend le temps de leur demander et d'échanger sur la situation actuelle de l'enfant.
- De même, après la VM, un retour de la visite est nécessaire pour faire le lien, et transmettre certaines informations. En effet, la visite peut générer d'autres comportements ou réactions chez l'enfant.

Pour les VA

- Il est important que les parents indiquent à l'éducatrice de l'EF, les lieux où ils iront avec l'enfant.
- Il leur est spécifié lors de la première VA, que les parents ne doivent pas se rendre à leur domicile familial, sauf si accord du CMS. Ils ne doivent pas non plus se rendre dans la famille ou amis, et s'ils venaient à les croiser, ils doivent en parler à l'éducatrice au retour de la VA. Pour certaines situations, l'enfant peut être perturbé par rapport à son vécu, il est important d'en parler, de reprendre le contexte avec l'enfant en présence des parents.
- Rappel avant chaque départ, de s'assurer que le(s) parent(s) a (ont) le protocole médical de l'enfant (généralement traitement antiépileptique).
- La plupart des familles se déplace à pied pour les VA. Si c'est en véhicule, l'éducatrice anticipe et demande au CMS l'accord pour que les grands-parents puissent transporter l'enfant.
- De même, concernant l'accompagnement de l'enfant par les grands-parents, à des activités sportives ou autres (généralement : équitation), l'accord du CMS est à anticiper.
- Lors du premier départ en VA, il est expliqué que lors des VA, s'il se produit un souci quel qu'il soit, le(s) parent(s) doit(vent) téléphoner à l'EF puis le CMS. Si besoin, l'éducatrice de l'EF se déplace, ou sinon le CMS ;

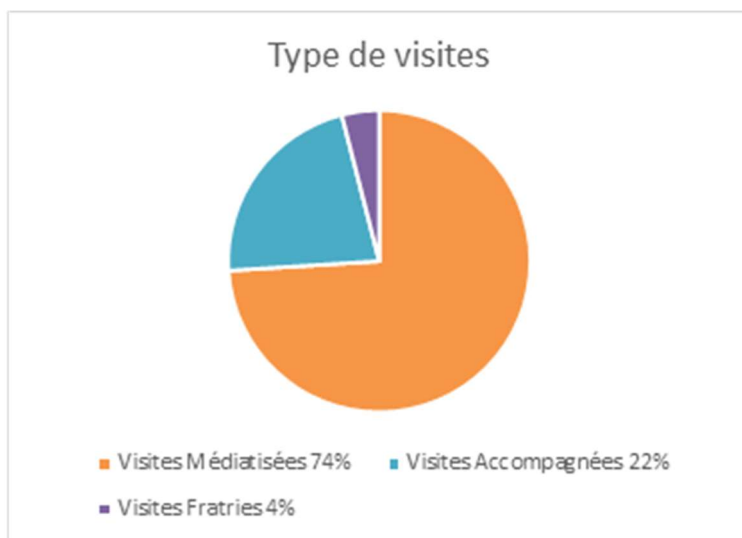
Attention à chaque rencontre, un compte-rendu doit être envoyé au CMS, à l'institution (s'il y en a une : Foyer Comtois, CEMR et son antenne de Gray , Bourdault, Moimay, Frasne le Château....)

Tous les six mois, un rapport d'évolution demi-mesure puis en fin de mesure (voir ordonnance de placement ou le contrat d'accueil administratif) est transmis à la DSSP.

STATISTIQUES 2022 / ESPACE FAMILLE

Sur l'année 2022, l'activité de l'espace famille du Bassin Graylois géré par l'AHSSSEA a toujours été aussi dense.

802 visites médiatisées programmées, **238 visites accompagnées** programmées et **48 visites fratries** programmées ont été réalisées.



Cela représente :

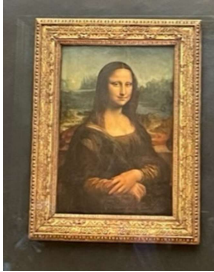
33 familles ont été suivies sur l'année pour **37 enfants suivis** ;

La moyenne de passage des VM en VA est d'environ **1,5 année**.

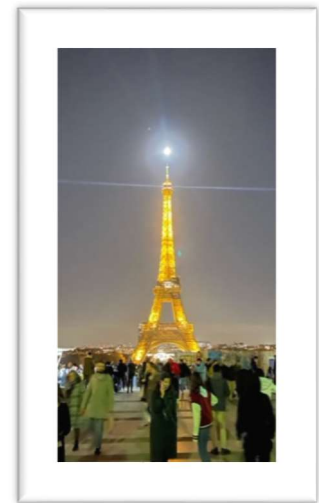
L'équipe éducative comportant **2 postes pour 1,5 ETP réalise** en moyenne **77 visites par mois**.

ALBUM PHOTO

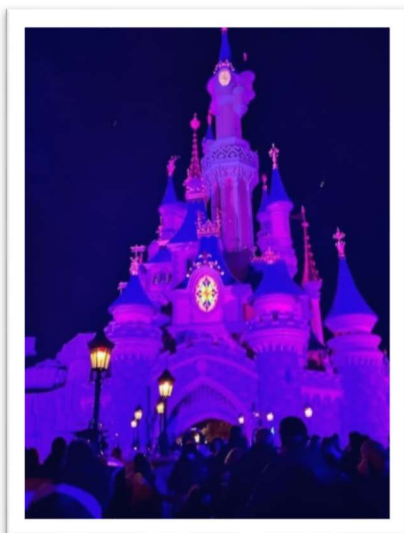
Séjour PARIS :



Au cours de l'année, un séjour a été organisé par l'équipe éducative de FROTEY LES VESOUL, 10 jeunes ont pu bénéficier d'une visite sur PARIS. Cette action que nous saluons marque l'ouverture vers la socialisation.



Participation des jeunes au marché de Noël de Gray afin de financer un séjour d'été



BILAN ET PERSPECTIVES 2023

L'année 2022 devait :

Sur le plan des ressources humaines :

Accroître ses partenariats avec les écoles de formations
Fidéliser de nouveaux collaborateurs en s'appuyant sur les dispositifs d'apprentissage

Au sein du Pôle Hébergement, quatre apprentis et une stagiaire ont pu être recrutés :

1 Moniteur Educateur 2^{ème} année
3 Educateurs Spécialisés 3^{ème} année
1 Educateur Spécialisé 2^{ème} année

L'enjeu pour 2023 étant de pouvoir recruter ces professionnels en fin de formation afin de pallier les difficultés de recrutement.

Sur le plan organisationnel et structurel :

Accroître le service rendu à nos bénéficiaires en construisant un nouvel internat sur le site de Frotey-les-Vesoul
Diversifier les modes de prises en charge (PEAD, séquentiels)
Caractériser les forces du Pôle Hébergement (préparation à l'autonomie, PEAD)

Les plans des nouveaux bâtiments sont finalisés, le projet de construction devrait débuter courant 2024.

Au cours de l'année 2022, le Pôle Hébergement a su répondre aux commandes du département en diversifiant la modalité de ses prises en charge en ouvrant une troisième colocation de pré autonomie. Dans le cadre du PEAD, l'habilitation prévue à 18 jeunes s'est vue augmentée de manière conséquente. En effet, 50 jeunes sont suivis dans le cadre du PEAD.

L'enjeu pour 2023 étant d'ajuster nos ressources humaines à l'adaptation des commandes du département vers une prise en charge en diffus (Hors les murs)

Sur le plan organisationnel et structurel

Etablir un état des lieux de nos dispositifs
Clarifier nos orientations stratégiques en lien avec les commandes du Département
adapter l'allocation des ressources en fonction des objectifs poursuivis

L'année 2022 s'est soldée par la finalisation du dialogue de gestion avec nos financeurs dans le cadre de la contractualisation de notre nouveau CPOM. Les orientations stratégiques du Pôle Hébergement sont clarifiées.

L'enjeu pour 2023 étant la signature du CPOM et une attente claire des besoins du Département sur les modalités de suivis des jeunes en lien avec le schéma départemental

CONCLUSION

La première pierre du nouveau bâtiment devrait être posée courant 2024.

L'hébergement actuel sera lui entièrement rénové également et fera fonction de zone tampon durant les travaux, puis accueillera les 24 MNA du SAJES et ses professionnels. Transition délicate, on le sait, pour le public accueilli et les professionnels de l'internat, mais pour un confort et un résultat efficient en termes d'outils de travail éducatifs et de réponses aux défis énergétiques et écologiques.

Année de la mise en place également d'un nouveau CPOM pour l'ensemble des services de la Protection de l'Enfance de l'AHSEEA et des services de l'association financés par le Département.

Consolidation de place d'internat pour un public complexe, développement des prises en charges inclusives, et construction de nouveaux dispositifs autour du répit, notamment et de la Prévention.

Les nouvelles politiques publiques en lien avec les nouvelles lois sur la Protection de l'Enfance marquent une adaptation de nos prises en charge. En effet, la loi dite « Taquet » vient questionner nos pratiques professionnelles et enrichir les suivis éducatifs.

L'enjeu pour cette année est de pouvoir individualiser les prises en charge au sein de nos dispositifs et adopter une prise en charge « hors les murs ».